

**MARCHES DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**

**MARCHE PUBLIC de TRAVAUX**

**Marché ponctuel à procédure adaptée N° 2025-8400-008**

**En application des articles L 2123-1, R 2123-4 à R 2123-6,**

**L 2113-10, R 2113-1 et R 2113-4 à 2113-6 du Code de la commande publique**

**Maitre d’ouvrage :**

**Office National des Forêts – Agence Etudes et Travaux Bourgogne Franche-Comté  
14, rue Gabriel Plançon - BP 51581 - 25010 Besançon Cedex 3**

**Coordination et Maîtrise d’œuvre :**

**Office National des Forêts – Agence Etudes et Travaux Bourgogne Franche-Comté  
14, rue Gabriel Plançon - BP 51581 - 25010 Besançon Cedex 3**

*Dossier de Consultation des Entreprises*

**Cadre de mémoire technique**

Objet du marché ponctuel :

**Achat et installation de chambres froides**

**Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet la création de 2 chambres froides, le raccordement au réseau froid existant et le remplacement du groupe frigorigène.

Il se décompose avec :  
- La création de deux chambres froides neuves pour le stockage de fruits et de graines forestières.  
- Le raccordement de ces chambres au réseau froid existant.  
- Le remplacement du groupe frigorifique existant par un groupe adapté à une puissance frigorifique totale de 100 kW, incluant un système de récupération de chaleur.

Il s’agira de la fourniture d'un matériel neuf non reconditionné, de l'installation ainsi que de la mise en fonctionnement de l'installation de refroidissement des chambres froides pour l’Unité de production Sécherie de la Joux - Montrainçon - 39 300 SUPT - FRANCE.

L’exécution de ce marché est régie par le CCAG Travaux dans sa dernière version en vigueur. Le document n’est pas joint au dossier de consultation, il est réputé connu par les soumissionnaires. Le document est disponible sur internet via le lien :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/cahiers-clauses-administratives-generales-et-techniques>

**Pouvoir adjudicateur**

Office National des Forêts

Agence Etudes et Travaux Bourgogne Franche-Comté

14, rue Gabriel Plançon

BP 51581

25010 Besançon Cedex 3

**Personne signataire du marché**

La personne signataire du marché est le Directeur de l'agence Etudes et Travaux de l’Office National des Forêts de Bourgogne-Franche-Comté, monsieur ROLLIN François.

**Visite sur site**

La visite préalable à la réponse à cette consultation est obligatoire afin d’évaluer correctement les contraintes et spécificités liées aux travaux.

Une absence de visite du chantier entraîne la non-prise en considération de la candidature et le rejet de l’offre.

A l’issue de la visite du chantier, une attestation de participation sera délivrée, cette attestation devra être jointe à la réponse du candidat.

La demande de visite doit être faite à :

M. Emeric BOSSIS, Responsable d’Unité de Production – Sécherie de la Joux

Montrainçon - 39300 SUPT

Portable : 06 26 55 60 14 – Email : [emeric.bossis@onf.fr](mailto:emeric.bossis@onf.fr)

Le fait d’avoir soumissionné, suppose que l’entrepreneur a obtenu tous les renseignements nécessaires à la parfaite réalisation de ces travaux, qu’il a visité les lieux, et qu’il s’engage à réaliser ceux–ci dans les règles de l’art, conforme aux normes et règlements en vigueur.

Il reconnaît, avant la remise de son offre,

* Avoir procédé à une visite obligatoire des lieux lui permettant d’appréhender :
* Les conditions d’accès aux lieux des travaux et les réseaux divers ;
* Les éléments généraux ou locaux en relation avec l’exécution des travaux ;
* L’organisation et le fonctionnement du chantier ;
* Les conditions d’exécution des travaux, leurs importances et particularités, à l’aide de tous les documents qui lui ont été fournis par le Maître d’Ouvrage dans le document de consultation ou lors de la visite obligatoire ;
* Toute difficulté inhérente au site, aux moyens de communication, aux ressources en main d’œuvre, etc… ;
* Avoir contrôlé les indications des documents du dossier de consultation ;
* S’être entouré de tous renseignements complémentaires auprès du maître d’Ouvrage et auprès de tous les services ou autorités compétentes.

Quand bien même il lui semblerait qu’ils ne sont pas parfaitement prévus et définis sur les documents de consultation, il ne pourra jamais prétendre à aucun supplément sur les prix convenus, qui ne seraient et ne pourraient d’ailleurs être financés.

La nomenclature des travaux doit être analysée avec le plus grand soin.

Si ce n’est l’avis de l’entrepreneur, il ne peut toutefois se prévaloir de la brièveté ou de l’absence d’une prestation, et ce pendant ou après la période d’exécution.

Il lui appartient donc de formuler ses observations pendant la période d’étude de sa proposition et en tout état de cause, jamais après la remise de celle-ci.

Il doit dans ce laps de temps, indiquer au Maître d’Ouvrage toute erreur, oubli ou défaut de concordance entre les plans et pièces écrites telles que le BPU-DQE par exemple.

**AVERTISSEMENT**

Les candidats devront établir leur mémoire technique en respectant strictement l'organisation du présent cadre (respect de l'ordre et du titrage des chapitres et articles).

Ils pourront ajouter tous renseignements complémentaires qu'ils jugeraient utiles en fin de document, sans pour autant dépasser **30 pages (mémoire technique et documents annexés)**, page de garde incluse.

Ce document contractuel servira au jugement de l'offre.

Le candidat est évalué sur 100 points dont la répartition est détaillée ci-après.

La note totale obtenue sera ensuite ramenée dans l'analyse globale de l'offre au poids du critère de valeur technique, à savoir 60.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS – MEMOIRE TECHNIQUE (à compléter)**

NOM : …………………………………………………………………………………….…………………

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ : ………………………………………………………….…………………...

…………………………………………..…………………………………………………………………...

Téléphone : ……………………………………………………

**Dans le cadre de la généralisation de la dématérialisation, *les candidats sont fortement invités à indiquer leur adresse électronique (adresse mél).* Il conviendra de préciser une adresse généraliste plutôt que nominative afin d’assurer la transmission effective des correspondances.**

**Cette adresse doit être *clairement lisible*. Il est conseillé de la mentionner en version informatique, plutôt que manuscrite, pour éviter toute confusion.**

Contact mail : …………………………………………………

|  |  |
| --- | --- |
| MOYENS HUMAINS et Materiels | 20 POINTS |
| Le candidat présentera les moyens humains mobilisés pour la réalisation des travaux.   * Il désignera un chef de chantier interlocuteur unique du maître d’ouvrage / maître d’œuvre, et décrira son profil ; * Il présentera les équipes qu’il entend déployer pour la réalisation des travaux (curriculum vitae…)   Le candidat présentera exclusivement les moyens en matériels mobilisés qu’il entend déployer pour la réalisation de ces travaux (pas la totalité de ceux de l’entreprise). |  |
| TECHNIQUES : Descriptif de l'organisation des travaux et de la méthodologie envisagée | **50 POINTS** |
| Le candidat fournira une note précisant la méthodologie mise en place par l’entrepreneur pour exécuter les travaux :  - Analyse de l’opération, de ses enjeux  - Analyse méthodologique conduisant à une organisation des prestations à réaliser et à un choix de matériels ou de techniques    Qualité des matériaux et autres fournitures :  Le candidat décrira les matériaux et fourniture employés et fournira les références et « fiches techniques produit ». |  |
| PLANNING D’EXECUTION - CADENCEMENT | **20 POINTS** |
| Le candidat fournira un planning détaillé d’exécution.  - Ce planning devra impérativement faire apparaître la période de réalisation des travaux  - Il devra également faire apparaitre le cadencement et la durée maximale prévue de chaque type d’opération, afin de respecter les délais demandés. |  |
| DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE | 10 POINTS |
| * Prise en compte de l’environnement sur le chantier, * Certification ou équivalent, * Gestion des déchets de chantier. |  |